



Rapport d'information complémentaire du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 279 « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » et au postulat n° 134 « Pour une animation socioculturelle dans les quartiers »

(Du 16 août 2017)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

En date du 13 mars 2017, votre Autorité a accepté de prolonger de six mois, soit jusqu'au mois de septembre prochain, le délai de réponse aux motions et postulats mentionnés dans notre rapport 17-001.

Le présent rapport d'information s'inscrit dans le cadre de la planification annoncée au travers de l'acte précité. Les deux thèmes abordés par la motion n° 279 et le postulat n°134 ont des liens assez étroits. En raison des nombreux paramètres à prendre en compte et dans le but d'apporter les réponses circonstanciées qu'appellent ces deux sujets, nous avons choisi d'élaborer un rapport d'information distinct, mais complémentaire

au rapport général concernant les motions et postulats. Cette manière de procéder permet de garantir pleinement l'unité de matière nécessaire aux débats à venir au sein de votre Autorité.

2. Réponse à la motion n° 279

Du 18 octobre 2010, du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulée « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » (PV 2010, p. 748, 1607, 1613, 1614, PV 2015, p. 3515) (Attribuée à la Direction de la culture et intégration).

« Le Conseil communal est prié d'étudier l'assouplissement des modalités de mise à disposition en faveur des associations et groupements, à but non lucratif, à vocation sociale ou culturelle, des infrastructures scolaires communales aux heures où elles ne sont pas utilisées, notamment en soirée et le week-end. »

2.1. Etat de situation et évolution du dossier depuis l'adoption de la motion

Depuis de nombreuses années, la Direction des écoles de la Ville, à l'instar de l'éorén aujourd'hui, met à disposition des groupements et sociétés locales de la commune des locaux dans les collèges primaires pour faciliter la vie et les activités associatives. Il faut préciser que les salles de classe ordinaires ne sont pas mises à disposition de tiers externes. En effet, les élèves y laissent une partie de leurs effets scolaires et personnels et les enseignants du matériel pédagogique, ainsi que de nombreux travaux d'élèves, qui doivent être préservés. Par ailleurs, pour rappel, depuis 2012, la Ville de Neuchâtel loue ses bâtiments à l'éorén, dont l'affectation prioritaire demeure l'enseignement. Compte tenu de cette relation contractuelle, elle ne peut, par conséquent, en disposer comme bon lui semble.

L'offre à disposition du tissu associatif comprend des espaces polyvalents, tels qu'Aula, Foyer et Théâtre, salles de gymnastiques ou des salles d'activités créatrices, ménagères, de rythmique ou de musique.

L'horaire de mise à disposition est le suivant, du lundi au vendredi de 12 à 13h et de 18h à 22h. Le samedi de 8h à 12h. Ces disponibilités horaires résultent du constat que le personnel en charge de l'entretien

des bâtiments se trouvait en situation de forte surcharge de travail, générant de nombreuses heures supplémentaires à rémunérer. Il s'agissait, à titre prioritaire, de mieux respecter les conditions de travail de notre personnel, de surcroît en prenant en compte le fait que celui-ci réside dans la majorité des cas sur site.

Le tableau ci-après répertorie l'ensemble des bâtiments scolaires considérés et précise, pour chacun d'entre eux, la typologie et les dimensions de chaque espace polyvalent proposé au tissu associatif local. Le coût horaire moyen de base est de Fr. 13.-/heure pour un petit espace et de Fr. 20.- pour un grand, incluant les prestations de service.

Collèges primaires Espaces à disposition des locataires Année scolaire 2016/2017			
Lieu	Grande salle	Salle moyenne	Petite salle
Promenade	2		
Parcs	1	3	2
Acacias	1	2	
Maladière	1		
Vauseyon		1	1
Charmettes	1		
Serrières	2	1	
Crêt-du-Chêne		2	
Totaux intermédiaires	8	9	3
Total	20		
Préaux à disposition	Collèges de la Promenade et du Crêt-du-Chêne		

Le tableau ci-après répertorie les différents utilisateurs durant l'année scolaire 2016-2017, selon la nature de leurs activités.

Typologie des différents groupements ou associations d'utilisateurs		
Année scolaire 2016-2017	Utilisateurs réguliers	Utilisateurs ponctuels
Ecoles de langue et de culture d'origine	11	
Associations socioculturelles	11	6
Associations de quartiers		6
Associations sportives	24	
Associations/institutions du domaine « santé-social »	1	2
Ecoles et bibliothèque-ludothèque	1	2
Association interculturelle		1
Association de promotion de la jeunesse		1
Association de promotion de la mobilité douce	1	
Totaux intermédiaires	49	18
Total	67	

2.2. Impact des réformes scolaires sur les locaux disponibles pour les associations dans les collèges et développement de solutions compensatoires

Depuis la mise en place progressive des réformes scolaires cantonales, à partir de 2012, un certain nombre d'espaces disponibles en dehors de l'activité scolaire ont été réaffectés en salles d'enseignement afin de répondre à l'évolution des besoins spatiaux.

En chiffres, 33 espaces étaient disponibles durant l'année scolaire 2012-2013, contre 20 durant l'année scolaire 2016-2017.

Le soutien apporté aux associations sportives, par la mise à disposition

de salles de gymnastique en marge du temps scolaire n'a, quant à lui, pas subi de variation au cours des dernières années.

Afin de pallier à cette réduction de l'offre en milieu scolaire et prendre en compte l'émergence de nouveaux acteurs, actifs par exemple dans la promotion de la langue et de la culture d'origine, notre collectivité s'est dotée de nouveaux locaux, le plus souvent loués auprès de propriétaires privés. En voici l'inventaire et leur affectation spécifique.

La Fondation pour la réinsertion socioprofessionnelle, cofondée par notre Ville en 2006, propose des locaux permanents à un prix avantageux, dans ses bâtiments sis à Monruz, au Centre culturel neuchâtelois pour ses ateliers de théâtre et au Showband « Les Armourins ».

En 2011, nous avons saisi l'opportunité de louer des locaux à la rue des Sablons 48, à proximité immédiate de la gare. Par le biais d'une sous-location, ceux-ci accueillent les activités de la Fédération Latitude 21, qui regroupe 16 associations neuchâteloises actives dans le domaine de la coopération au développement, ainsi que le siège de l'Association Pro Juventute Arc jurassien.

Depuis 2015, les Conseil et Parlement des jeunes, ainsi que plusieurs associations affiliées bénéficient d'un vaste espace, situé aux Valangines, sous la dénomination : « Espace Jeunes ». Ces locaux sont également mis à la disposition de l'EPER pour son programme « Espace parents », de la compagnie théâtrale « Les Maciliens » et de l'association interculturelle « Papillon ».

Enfin, nous louons depuis l'année dernière des locaux au Faubourg de l'Hôpital 9, destinés à des acteurs socioculturels locaux et disposons, temporairement, des anciens pavillons scolaires érigés à La Coudre.

2.3. Perspectives de développement à court et moyen terme

L'élargissement des horaires de mise à disposition dans les écoles souhaité par les motionnaires, auquel nous souscrivons, ne peut être envisagé sans le recours à un dispositif de conciergerie distinct du personnel d'entretien affecté aux bâtiments scolaires. Il aurait par ailleurs pour mérite de pouvoir à nouveau satisfaire certaines demandes en soirée ou le samedi après-midi, en provenance principalement d'écoles de langue et de culture d'origine.

Nous avons mené plusieurs réflexions visant à permettre l'intensification de l'exploitation des bâtiments scolaires, en évitant toute surcharge de travail pour les concierges et, ipso facto, le paiement de nombreuses heures supplémentaires. La solution retenue consistera, après les vacances scolaires d'automne 2017, à recourir aux services de l'entreprise sociale Edel's, qui assume déjà un mandat d'entretien comparable pour le compte de l'Université et qui assurera le contrôle et le nettoyage des salles mises à disposition, en dehors des heures de travail des concierges attitrés. Le recours à ce prestataire de services permettra une exploitation le samedi après-midi et en soirée, de même que d'autres soirs de semaine, ponctuellement. Cette solution, dont le coût annuel est de Fr. 38'000.-, sera mise en œuvre dans le cadre du budget ordinaire de fonctionnement de la direction culture et intégration et du service intégration et infrastructures culturelles.

Au surplus, notre Conseil continuera d'évaluer attentivement ces prochaines années toute opportunité d'affecter des locaux communaux vacants ou d'en louer de nouveaux sur le marché libre, afin d'assurer une offre durable au moins équivalente à celle qui prévalait au début de la décennie.

3. Réponse au postulat n° 134

Du 27 septembre 2004, de M. Olivier Arni et consorts, intitulé « Pour une animation socioculturelle dans les quartiers » (PV 2003/2004, p. 4473, 4506, 250, 258) (Attribué à la Direction de la culture et intégration).

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures de soutien à mettre en place afin de permettre à des associations socioculturelles ou de quartier de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » de la population, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création, par exemple, d'espaces de rencontre, d'animation et d'échange notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières ».

3.1. Buts, objectifs et moyens nécessaires au développement d'une politique d'animation socioculturelle et d'action communautaire dans les quartiers

Dans son programme politique 2014-2017, notre Conseil a arrêté, comme l'un des trois axes stratégiques le caractérisant, le « renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel ».

Au-delà des actions et mesures développées ces dernières années à l'appui d'une politique de quartiers sous l'angle de l'animation socioculturelle, exposées ci-après, les objectifs qu'elle poursuit sont les suivants :

- 1) Assurer l'intégration sociale et interculturelle des personnes de tout âge, notamment dans les quartiers, en s'appuyant sur la participation des habitants, ainsi que sur un accès facilité aux infrastructures culturelles, sportives et aux espaces publics existants ;
- 2) Promouvoir l'engagement et la responsabilité citoyenne, en particulier dans les quartiers et les espaces d'habitation ;
- 3) Multiplier les lieux de débat en organisant des espaces

d'expression civique faciles d'accès et complémentaires aux institutions politiques ;

- 4) Rendre compréhensibles les choix fondamentaux de la Ville ;
- 5) Promouvoir l'intégration au monde du travail des personnes en situation de vulnérabilité ;
- 6) Assurer l'accueil, l'information et l'orientation adéquats des personnes qui s'installent à Neuchâtel ;
- 7) Améliorer la confiance et le sentiment de sécurité au centre-ville et dans les quartiers.

L'atteinte de plusieurs des objectifs précités suppose un degré élevé de coopération entre les Autorités, les services publics et le tissu associatif, considéré dans toute sa diversité et sa spécificité. Un soin tout particulier doit en conséquence être voué à sa valorisation.

Notre ville dispose d'une vie associative riche et diversifiée, active dans les domaines culturel, interculturel, sportif ou dans la vie de quartiers. Elle joue un rôle fondamental dans les processus d'intégration et participe, par ses actions, à la cohésion sociale. Une politique de quartiers efficace passe donc nécessairement, à nos yeux, par l'encouragement et la facilitation de ses activités. La mise à disposition d'infrastructures culturelles ou sportives à des conditions avantageuses, de matériel d'animation ou de manifestation à titre gratuit, l'accès facilité aux espaces publics, ainsi que la valorisation médiatique des activités sont autant de moyens de soutien concrets.

Ceux-ci doivent naturellement être complétés par l'allocation de ressources financières ciblées, sous la forme de subventions ou découlant de contrats de prestations.

Les écoles, les places de sport et de jeux, de même que les jardins publics sont des lieux privilégiés de rencontre et d'animation, qui permettent le renforcement des solidarités, des liens positifs entre pairs, mais aussi entre les générations.

3.2. Principaux programmes, mesures et actions développées ces quinze dernières années

Le tableau ci-après répertorie les principales actions et mesures développées ou soutenues par notre collectivité ces quinze dernières années, qui participent de l'animation socioculturelle, de l'action communautaire ou de la citoyenneté.

Année	But, descriptif et public-cible de l'action ou de la mesure
2002	Institution du dispositif d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire communal. Lors des réceptions semestrielles par le Conseil communal, l'ensemble des associations de quartiers y sont conviées, afin de présenter leurs activités et nouer des liens directs avec les habitants domiciliés dans leur périmètre d'activité.
2007	Mise sur pieds du dispositif de soutien aux manifestations des sociétés locales et associations de quartiers, qui permet la prise en charge des frais de location de matériel proposé par le Service de la voirie (inventaire sous www.2000neu.ch), d'énergie, mais aussi de coûts liés à la programmation culturelle.
2008	Ouverture de l'Hôtel des associations. Cette réalisation est le fruit du partenariat développé entre la Ville de Neuchâtel et la Fondation des homes de l'Ermitage et des Rochettes. Depuis cette date, une vingtaine d'associations disposent d'espaces de travail et de réunion de qualité, conçus de telle manière à favoriser l'entraide et la coopération entre elles.
2009	Création d'un espace « café-rencontre » au sein du quartier des Acacias/Denis-de-Rougemont. Mise à disposition, dans le même quartier, d'un espace permanent permettant à des jeunes la pratique du « Break Dance ».
2010	Développement du concept « SOS bénévolat », en partenariat avec l'Association neuchâteloise des services bénévoles. En situation de danger météorologique (canicule, chutes de neige ou froid intense, tempête), l'Organe communal de conduite(OCC) et les services communaux impliqués peuvent mobiliser un

	réseau de bénévoles pouvant porter assistance aux personnes en danger, en particulier les aînés.
	Participation de la Ville de Neuchâtel à la Semaine européenne de la démocratie locale. Différentes manifestations thématiques sont organisées chaque automne, prenant la forme de café-littéraire interculturel, de soirées de promotion de la participation civique ou de visites culturelles guidées (médiation culturelle) en faveur de réfugiés.
2012	Institution de la Fête annuelle des Voisins. Les quatre premières éditions ont été mises sur pied par une association, issue du Parlement des jeunes. Depuis l'édition 2016, l'organisation est assurée par notre administration. Cet événement socioculturel réunit au moins un millier d'habitants à chaque édition.
2013	Acquisition d'une scène mobile, proposée aux acteurs socioculturels de la ville et de la région à des conditions avantageuses. Cette infrastructure mobile de grande qualité permet, en raison de la modularité de ses équipements techniques « son et lumière », de répondre à des besoins très différenciés, allant de la fête de quartier à la production d'un spectacle professionnel.
	Attribution d'un mandat de prestations à l'EPER, pour le programme « Espace parents ». Ce dernier propose, en différents lieux de confiance décentralisés (Acacias, Vauseyon, Charmettes, associations RECIF et le Balkkon, Librairie Payot) des prestations de conseil, d'appui administratif et de formation aux parents (soutien à la parentalité) et d'animation à destination des enfants.
2014	Institution du Prix annuel de la citoyenneté. Doté d'un montant de Fr. 5'000.- et accompagné d'une œuvre d'art réalisé par l'Académie Maximilien de Meuron, cette action vise à reconnaître et à récompenser les personnes, groupements ou associations qui mènent une action remarquable qui favorise ou consolide la cohésion sociale et le « vivre ensemble ».
2015	Création du Jardin Hermann Russ, à Serrières. Véritable « poumon vert » au cœur du quartier, cette réalisation illustre notre volonté à créer des espaces publics de qualité, propices à la création de liens positifs entre les différents usagers. Ce vaste

	<p>jardin public est administré au moyen d'un « espace de gestion », qui réunit des services communaux, les habitants, l'association de quartier et les acteurs économiques et éducatifs de proximité. Ce modèle d'aménagement urbain et de gestion participative pourrait être reproduit en d'autres endroits de la cité.</p>
2015	<p>Attribution d'un mandat permanent d'animation hors murs au Centre de loisirs, à destination d'enfants et de jeunes. Celles-ci se déroulent les mercredis après-midi et les week-ends, sur les places de sport, notamment celles de Serrières et de Denis-de-Rougemont, les rives, lors de fêtes de quartier ou dans les lieux réunissant le public-cible. Ce programme d'activités décentralisées, largement couronné de succès, intègre naturellement une dimension de prévention des comportements inadaptés, en tant qu'instrument relevant du travail social de proximité spécifiquement dédié à la jeunesse.</p> <p>Au surplus, après la phase initiale du déploiement « d'agents-médiateurs », qui a évolué sous la forme de « médiateurs urbains », le repositionnement de ce dispositif en lien avec le travail social de proximité est sur le point d'être finalisé et devrait pouvoir être opérationnel dès 2018.</p>
2016	<p>Soutien aux activités proposées par l'Association l'AMAR en faveur de personnes fragilisées par leur condition de personnes migrantes.</p> <p>Mise sur pied de visites guidées de la ville et d'activités accompagnées en faveur de réfugiés, en collaboration avec le Service cantonal des migrations.</p>
Autre	<p>En présence d'une programmation particulière, d'un événement marquant ou d'un jubilé, une association peut bénéficier d'un soutien financier, sous la forme d'une subvention ponctuelle, ou de la prise en charge de prestations de service.</p> <p>De longue date, les fêtes organisées deux fois par année dans les structures pré et parascolaires constituent des moments de rencontre et de partage privilégiés dans les quartiers. Ces événements réguliers et attendus participent largement à créer des liens positifs entre les habitants, quel que soit leur âge.</p>

3.3. Assemblées citoyennes et politique de quartiers

Nous prévoyons de soumettre à votre Autorité, durant le premier trimestre 2018, un rapport en réponse à la motion n°320 intitulée « les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser ». Ledit rapport prendra pleinement en compte la dimension de l'animation socioculturelle dans les quartiers. Il intégrera également, après la phase initiale du déploiement d'agents-médiateurs, le repositionnement de ce dispositif en lien avec le travail social de proximité.

3.4. Mise en valeur et promotion des activités du tissu associatif local

La prochaine refonte du site internet de la Ville permettra une meilleure valorisation des activités menées par le tissu associatif local. Des onglets spécifiques et distincts permettront la mise en valeur des activités des associations de quartiers, des Sociétés de la Ville et des services bénévoles, sous forme de textes et d'images.

Le journal hebdomadaire « Vivre la Ville » réalisera ponctuellement des articles qui donneront la parole aux associations et en particulier celles de quartiers reconnues par l'Autorité. En fonction de la disponibilité rédactionnelle, la promotion de manifestations et d'événements continuera à être assurée, en veillant bien entendu à la règle de l'équité entre les différents domaines d'activité. Les passerelles nécessaires seront naturellement créées entre les supports de communication numérique et de presse écrite.

D'ici au mois de septembre prochain, un mémento répertoriant l'ensemble des associations de quartiers actives sur le territoire communal sera encarté dans le journal précité. Compte tenu du mouvement que connaît notre collectivité en matière de domiciliation, cette opération sera reconduite au moins une fois l'an.

Enfin, nous précisons que bon nombre d'associations de quartiers sont rassemblées et se coordonnent sous l'égide d'une plateforme. Au-delà des contacts et liens bilatéraux déjà existants entre les différentes associations de quartier et la Ville, une concertation étroite a été initiée désormais avec cette plateforme et ses acteurs associatifs de quartier en vue de créer un canal réguliers d'échanges, de réflexions, de consultation et de coordination renforcés.

4. Conclusion

L'ensemble des éléments exposés, tant en ce qui concerne la motion n° 279 que le postulat n°134, montrent à quel point les intentions qui s'en dégagent ont nourri nos réflexions et orientés nos actions depuis leur adoption.

Compte tenu des efforts consentis à l'égard du tissu associatif, des perspectives énoncées quant à l'intensification de l'exploitation des infrastructures scolaires et, le cas échéant, de la mise à disposition de nouveaux locaux spécifiques, nous vous proposons le classement de la motion no 279, intitulée « Valoriser davantage nos infrastructures communales en faveur du tissu associatif local ».

Les réponses apportées au troisième point du présent rapport illustre notre politique résolument active en matière d'animation socioculturelle dans les quartiers, de création d'espaces de rencontre, de soutien au tissu associatif et de la valeur que nous donnons à l'engagement citoyen, quelle qu'en soit la forme.

A cet égard et comme évoqué précédemment, votre Autorité sera saisie d'ici le premier trimestre 2018 d'un rapport en réponse à la motion 320 intitulée « les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser » qui intégrera aussi la dimension de l'animation socioculturelle dans les quartiers. En vertu de la politique mise en place depuis le dépôt du postulat et du programme d'actions qui la matérialise, nous invitons également votre Autorité à accepter le classement du postulat no 134.

Neuchâtel, le 16 août 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol